

Contre les acariens en horticulture

- **Spécifique contre les acariens**
- **Bien toléré par les plantes**
- **Ne tache pas**
- **Epargne les abeilles et les auxiliaires**

Matière active Amitraze 200 g/l (Groupe des formamidines)

Formulation Emulsion concentrée (EC)

Emploi 0,2% = 200 ml dans 100 l d'eau
Acarac® peut être utilisé contre les araignées et tarsonèmes sur nombre de plantes en pots, à massif ou à fleurs coupées selon les recommandations du Guide Maag profi.
Ne pas appliquer sur chrysanthèmes. Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Bien mouiller les plantes de toutes parts.

A observer

- En l'absence d'expérience dans des conditions semblables (variété, conditions, mélange etc.) il faut effectuer un test de tolérance sur quelques plantes avant d'utiliser le produit sur une grande échelle afin de s'assurer de la tolérance de la culture.
- Bien refermer immédiatement l'emballage entamé. A conserver à l'abri du gel.

Miscibilité En arboriculture Acarac® est miscible avec les insecticides et fongicides usuels Maag profi.

Activité Acarac® est un acaricide actif contre tous les stades des acariens (sauf les œufs d'hiver de l'araignée rouge). Il agit par contact, ingestion et vapeurs. Pour une bonne activité, il faut appliquer Acarac® à des températures supérieures à 22°C. Acarac® possède en outre une action pénétrante translaminare, protégeant les pousses et les feuilles présentes au moment du traitement pendant une période de 3 semaines environ. Les nouvelles pousses et feuilles qui se développent entre-temps peuvent être attaquées et nécessiter un nouveau traitement.
Acarac® est peu dangereux pour les abeilles ainsi que d'autres auxiliaires tels que syrphides, chrysopes et coccinelles. La matière active possède un mode d'action particulier sur les insectes (inhibition de l'enzyme monoaminoxidase).

Propriétés Observer strictement les mises en garde de l'emballage.

Emballages 1 l, 12 x 1 l

Marque ® = Marque enregistrée de Arysta Life Sciences Corporation